



DECISION N° DEC 25.116/DB

**FONDS DE CONCOURS CAVYVS « FAVORISER LE
DEVELOPPEMENT DE L'USAGE DU VELO AU QUOTIDIEN » -
DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire de Brunoy,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n° 20.009/K en date du 27 mai 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire, et notamment son article 1-25°,

VU le Schéma Communautaire des Liaisons Douces de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, et le fonds de concours créé pour sa mise en œuvre,

CONSIDERANT que la Commune de BRUNOY souhaite agir en faveur du développement des mobilités douces sur son territoire, notamment en projetant l'installation de 5 abris vélos à proximité immédiate d'équipements publics,

CONSIDERANT que ce projet est éligible audit fonds de concours,

DECIDE

ARTICLE 1: D'APPROUVER le projet de mise en place de 5 abris vélos au droit d'équipements publics, pour un montant total de 35 742,00 € HT.

ARTICLE 2: DE SOLLICITER pour la réalisation de l'opération mentionnée ci-dessus l'octroi de subventions par la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, d'un montant total de 17 871,00 € HT.

ARTICLE 3: D'APPROUVER le plan de financement annexé à la présente décision.

ARTICLE 4: D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la réalisation de l'opération mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 5: DIT que ces dépenses sont inscrites au budget de la Commune.

ARTICLE 6: Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

DECISION N° DEC 25.116/DB

OBJET : FONDS DE CONCOURS CAVVVS « FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'USAGE DU VELO AU QUOTIDIEN » - DEMANDE DE SUBVENTION

ARTICLE 7: Le Trésorier Payeur et le Directeur Général des Services de la Ville de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 8: La présente décision sera transmise en Préfecture, publiée sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et fera l'objet d'une communication au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Brunoy, le 29 décembre 2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Acte publié sur le site de la Ville le : 30/12/2025

FONDS DE CONCOURS CAVVVS
FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'USAGE DU VELO AU
QUOTIDIEN

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

ANNEE 2026 (engagement 2025)

Sites concernés	Coût de l'opération HT (€)	Montant de la subvention CAVVVS	Reste à charge final (€)
BASE DE LOISIRS REIGATE & BANSTEAD	7 148,40 €	3 574,20 €	3 574,20 €
SECTEUR SAINT-PIERRE - RUE DE MONTGERON	7 148,40 €	3 574,20 €	3 574,20 €
GYMNASE COUBERTIN	7 148,40 €	3 574,20 €	3 574,20 €
GYMNASE GOUNOT	7 148,40 €	3 574,20 €	3 574,20 €
PARKING LACHAMBAUDIE	7 148,40 €	3 574,20 €	3 574,20 €
TOTAL	35 742,00 €	17 871,00 €	17 871,00 €

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte :

Décision

Numéro attribué à l'acte :

DEC 25.116/DB

Objet de l'acte : FONDS DE CONCOURS CAVYVS « FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'USAGE DU VELO AU QUOTIDIEN » - DEMANDE DE SUBVENTION

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 5 - Subventions

Transaction Préfecture : 091-219101144-20251229-BRU_AR_25495_1-AR

Date de l'acte : 29/12/2025

Identifiant unique de l'acte :

BRU_AR_25495_1

Date de réception en Préfecture :

30 décembre 2025